

TEMOIGNAGES ET REGARD SUR ...

LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE 2013-2014



*Secteur « ARTS »
option « DANSE »*

Cadre de l'épreuve:

Secteur « arts » / danse

NOTE DE SERVICE DU 19-10-2004

- L'épreuve vise à approfondir **l'analyse de la démarche pédagogique et culturelle** présentée par le rapport.
- Au cours de l'exposé et de l'entretien sont particulièrement évaluées :
 - **la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique** ;
 - **l'expérience acquise** dans la **fréquentation des œuvres chorégraphiques** en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
 - **la capacité à présenter et analyser une œuvre** et à la **mettre en relation** avec **l'ensemble des domaines artistiques** ;
 - **la connaissance des programmes de danse (art-danse)** et **la maîtrise** de leurs **contenus**, ainsi que la capacité à les **mettre en œuvre** au sein d'une **équipe pédagogique pluridisciplinaire**, en **partenariat** avec **des intervenants artistes** ;
 - **la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques** qui s'imposent à **l'enseignement de la danse au lycée**.

Exposé (10')

+

Entretien (20')

L'objet → danse // accointances artistiques

Le sujet → enseignant // démarches globales

Une épreuve professionnelle: 3 étapes successives

1- Un **Rapport** dactylographié basé sur son parcours de formation qui témoigne et procède d'une réflexion sur les enjeux de la formation art-danse en lycée notamment.

→ **Recevabilité et Admissibilité (non automatique)**

2- Un **Exposé** de 10 minutes maximum qui prend appui sur la formation, les expériences, les pratiques personnelles, les publications, les travaux ou réalisations effectués dans le domaine de la danse. L'exposé oral doit enrichir ou éclairer le rapport écrit.

3- Un **Entretien** de 20 minutes maximum qui doit permettre au jury d'apprécier chez le candidat la connaissance des programmes, des contenus, des partenariats, des politiques en matière d'éducation artistique et culturelle « locale et nationale ».

→ **Admission et délivrance de la certification (note = ou > à 10/20)**

Objectifs de l'épreuve d'admission

(rapport jury 2014- Académie de Créteil)

- Accéder un **enseignement de spécialité** danse au lycée;
- Assumer un **enseignement dans les classes à option et/ou spécialité** des lycées, par leur connaissance des programmes en cours et des parcours divers proposés aux élèves dans le domaine artistique choisi;
- Témoigner de capacités à faire **des choix didactiques et à élaborer les démarches pédagogiques et de création** à mettre en œuvre.
- Etre **capable d'analyses contextualisées, de prises de recul réflexives et de propositions pragmatiques de travail avec les élèves** doit permettre aux candidats de dépasser les constats faits sur leur pratique antérieure et/ou en cours de construction;
- Placer la notion de **partenariat artistique** comme pierre angulaire dans cet enseignement.

« Une épreuve orale de 30 minutes maximum débutant par un exposé du candidat de 10 minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes maximum. » NOTE DE SERVICE DU 19-10-2004

L'EXPOSE : 10 minutes maxi

Exprimer ses potentialités...



« Lugubres », G. BRAON UNSS 2014

→ **Valoriser** ses capacités didactiques et pédagogiques au regard d'un public scolaire atypique, qui n'est pas forcément constitué d' « élèves-danseurs » mais d'élèves motivés, curieux, ouverts et sensibles à un enseignement pratique et réfléchi.

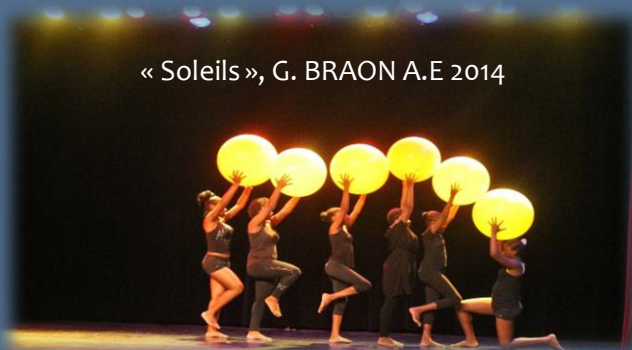
→ **Concevoir** l'enseignement de spécialité en arts-danse comme moyen privilégié pour une formation artistique et culturelle élargie et originale dans une filière d'excellence (série L en l'occurrence).

→ **Formuler** ses capacités à élaborer des projets éducatifs en partenariat avec des acteurs locaux, des structures d'accueil et des instances scolaires dans un parcours curriculaire complexe.

→ **Montrer** ses connaissances et sa maîtrise des injonctions institutionnelles relatives aux programmes en vigueur orientés vers les épreuves (de spécialité et/ou optionnelle) du baccalauréat.

→ **Mettre en lumière** ses actions professionnelles passées au service de projections futures en faveur d'un projet de formation globale pour des lycéens.

« Soleils », G. BRAON A.E 2014



L'ENTRETIEN: 20 minutes maxi

Débattre d'éventualités...

- **S'appuyer** sur les textes officiels en vigueur pour montrer l'aspect incontournable de certaines « compétences attendus » à enseigner en art-danse;
- **S'engager** sur des méthodes de travail relatives aussi bien au « savoir enseigner », « faire apprendre », « faire faire », « avec qui le faire » et au « pour quoi faire »;
- **Concevoir** l'enseignement en à travers les notions de transversalité, d'interdisciplinarité, de collaboration plurielle au sein d'un établissement ou d'un réseau éducatif;
- **Inscrire** l'enseignement en art-danse dans un système imbriqué où l'histoire de « tous les arts » est un élément essentiel et incontournable;
- **Illustrer** ses compétences professionnelles en matière de traitement didactique et d'analyses réflexives des œuvres.
- **Montrer** ses démarches partenariales en matière de réalisation de projets à plus ou moins long terme .

QUE FAIRE...



« Totem », G. BRAON A.E 2014



**... POUR VISER L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION
COMPLÉMENTAIRE ARTS / DANSE ?**



Se poser quelques « bonnes » questions pour cerner les enjeux de l'épreuve et ses perspectives.

- En quoi mon parcours professionnel et/ou personnel me permet-il d'être apte à mener une option Art-danse en lycée?
- De quels atouts je dispose pour pouvoir encadrer un cursus d'enseignement associant « pratique et théorie » de la danse en faveur de lycéens à profils disparates?
- Comment associer une diversité d'acteurs (administratifs, culturels et artistiques) pour mener à bien un projet de formation où la danse est un point de départ à un enseignement de spécialité et/ou d'option en lycée?
- Comment concevoir un enseignement où la culture chorégraphique, la formation technique et artistique, les partenariats, la connaissance de l'enseignement de spécialité « série littéraire » et de l'option facultative Art-Danse sont au cœur d'un dispositif éducatif global?
- Comment être au service d'un projet en art-danse dans une logique professionnelle de co-construction?

Comprendre certains champs d'interrogation.

Institutionnel

→ *Par un IA-IPR*

- Les réformes des lycées de 2010 et les évolutions actuelles du système éducatif français;
- Les programmes art-danse: enseignement de spécialité -série L/ option facultative -toutes séries;
- L'évaluation de la Seconde à la Terminale/ Les épreuves au baccalauréat;
- Les différents dispositifs éducatifs existants et leurs modalités de fonctionnement...

Culturel

→ *Par un représentant de la DAAC ou DRAC*

- Les différentes de structures artistiques existantes (locales/ nationales);
- Les modalités et modes de subventions;
- Les différents partenaires et acteurs culturels;
- Les spectacles actuels ou passés et leurs utilisations au niveau scolaire...

Professionnel

→ *Par un enseignant spécialisé et/ou l'IA-IPR*

- La danse et ses composantes. Le danseur-interprète, le spectateur, le chorégraphe;
- Les œuvres chorégraphiques et les chorégraphes dans l'histoire. Les processus de création, l'improvisation...;
- Les formes de pratique, les méthodes pédagogiques face à des publics particuliers;
- La conception d'un parcours, d'une programmation artistique interdisciplinaire localisée...

Ordre et attribution des questions: « aléatoire et en fonction » des réponses du candidat.

Avoir un fil directeur.

Comment **ETRE au service** d'un projet art-danse?

1. « **Etre** l'homme ou la femme de la situation »
2. « **Etre** dans une logique de dialogue et de co-construction »
3. « **Etre** dans une dynamique de propositions concrètes »
4. « **Etre** en état de travailler dans un contexte artistique pluriel »
5. « **Etre** en capacité d'être à l'écoute des partenaires »
6. « **Etre** dans une démarche prospective d'interdisciplinarité »

Etre force de proposition.

« COMMENT **ETRE** AU SERVICE D'UN PROJET ARTISTIQUE? »

Susciter une CURIOSITE
artistique génératrice de
SENS dans un cadre
exploratoire
(2^{nde})

Partenaire artistique :

Programmation locale
(théâtres départementaux)
une œuvre de la FLOZ
FAMILIE

Autres disciplines:

Lettres: dramaturgie des
œuvres et des acteurs
Arts plastiques: « les
masques »

Moi/ enseignant d'EPS:

Procédés de composition et
modalités d'écriture
chorégraphique.
ECOLE DU SPECTATEUR et
notion d'INTERPRETATION

Concevoir un CURSUS
spécialisé attractif pour
tous et toutes dans un
cadre optionnel
(1^{ère})

Partenaire artistique:

Des artistes ponctuels et
variés (Dada Massilio / Soul
City) en convention avec
DAAC +DRAC+ CA

Autres disciplines:

Histoire-géographie:
Origines, contextes et
histoires des styles de
danse.

Moi/ enseignant d'EPS:

Des motricités spécifiques:
« AFRO-DANSE » / « AFRO-
RAP »
Paramètres du
MOUVEMENT DANSÉ

Fédérer une COMPLEXITE
par les arts, témoins d'une
civilisation, dans un cadre
spécialisé
(Terminale)

Partenaire artistique :

Une résidence d'artiste
localisée (IPR+DRAC)
Ex: des artistes engagés:
Nadjani / théâtre Talipot

Autres disciplines:

Philosophie: conceptions
existentialistes
*Histoire des Arts, éducation
musicale, etc.*

Moi/ enseignant d'EPS:

Des pratiques vers une
excellence référencées
« PARTIS-PRIS »
chorégraphiques et
différents styles de danse

NB:

En fonction des
académies, des
supports
peuvent être
autorisés lors
de l'exposé
pour illustrer
les propos

Maîtriser un panel de problématiques.

- - Programmes art-danse options facultative et obligatoire
- - PAEC: conception et mise en œuvre dans les rythmes scolaires
- - La société ⇔ les œuvres: quelles incidences, quelles raisons, quels intérêts éducatifs?
- - Les dispositifs artistiques du collège au lycée / Les réformes structurelles actuelles de l'Ecole
- - Le tissu artistique à construire dans un bassin éducatif déficitaire
- - L'histoire des arts de la maternelle au lycée: quelles approches didactiques?

- - La notion d'artiste (personnelle, statutaire, historique, philosophique)
- - Les enjeux culturels de cette formation à court, moyen et long terme
- - Les structures et les associations partenariales: statuts, fonctions, places
- - Les financements internes et externes à l'établissement: processus et procédures
- - Le rôle et l'importance des collectivités territoriales

- - La conception personnelle et professionnelle de la fonction aspirée
- - Les méthodes professionnelles et pédagogiques préférentielles
- - La place des autres disciplines dans les choix didactiques et pédagogiques
- - Une œuvre de l'enseignement obligatoire/ les modes d'entrée possibles
- - Une œuvre de votre choix à justifier pour un renouvellement des programmes

SYNTHETISONS!

Quelque soit sa discipline d'origine, **tout enseignant (titulaire)** peut prétendre aux épreuves de certification complémentaire. (Voir le rectorat de son académie pour les inscriptions)

Ce qui impose et suppose:

- 1- une pratique effective et reconnue dans le domaine choisi;
- 2- de solides capacités de pilotage de projets spécifiques;
- 3- une réelle volonté d'encadrer un enseignement spécialisé à destination d'élèves disparates, au lycée notamment;
- 4- des capacités humaines de travailler en collaboration avec des partenaires internes et externes à la sphère scolaire.

Un panel de compétences est donc attendu au regard du **haut degré de professionnalité** à avoir dans les dispositifs.

RAPPEL:

L'obtention de la certification complémentaire n'est pas une « affaire de validation d'acquis » mais une véritable épreuve d'aptitude professionnelle de la fonction publique à destination d'une éducation vers une formation à l'excellence pour public spécifique.

DES LIENS « INCONTOURNABLES »...

TEXTES OFFICIELS

Loi sur les enseignements artistiques

[Loi n° 88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques](#) - © www.education.gouv.fr - M.E.N.

Décret n° 88-709 du 6 mai 1988

Application de l'article 7 de la loi no 88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques

[JO du 10 mai 1988](#) - © www.education.gouv.fr - M.E.N.

Arrêté du 23-12-2003

Les programmes de l'art-danse au lycée: option facultative et enseignement de spécialité

PERSONNELS ENSEIGNANTS

Conditions d'attribution aux personnels enseignants des premiers et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

[BOEN n°7 du 12 février 2004](#) - © www.education.gouv.fr - M.E.N.

Note de service du 19-10-2004

Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

[BOEN n°39 du 28 octobre 2004](#) - © www.education.gouv.fr - M.E.N.

OUTILS ET CONSEILS DE PRÉPARATION

N'hésitez pas à consulter les « outils » relatifs aux autres concours, ils peuvent vous être utiles pour celui-ci.

[Certification complémentaire - conseils de préparation](#) - Marielle Brun (IA-IPR)